

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-4-2-5

Séance du vendredi 13 avril 2012

ASSOCIATION ALSACE QUALITE

□ SOUTIEN 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2011-5-2-2 du 7 décembre 2011 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer à l'association ALSACE QUALITE une subvention de fonctionnement de 8 000 €, au titre de 2012,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 AVRIL 2012

Economie - Fonctionnement (AE)
PROGRAMME 2012

N° Dossier	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
IEG03767	ALSACE QUALITE Subvention 2012 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 190 200,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 30 000,00 €	8 000,00
Total		8 000,00